

*Initiatives ministérielles*

Tout cela est bien intéressant mais, lorsque cette question a été mise aux voix à cette même séance, tous les députés libéraux ont voté contre une réduction de la représentation ou le plafonnement de la Chambre à 295 députés. Ils se sont tous prononcés pour l'accroissement de la représentation à 301 députés, le statu quo pour une croissance continue.

Individuellement, ils ont continué à appuyer le plafonnement de l'effectif de la Chambre. Pas plus tard que le 1<sup>er</sup> novembre, le député de Scarborough—Rouge River a dit ceci au comité: «J'estime que nous devrions aborder dans notre rapport le problème de la croissance anarchique de la Chambre. Je crois que le comité ne s'est toujours pas attaqué à cette question—là.» Plus tard, soit à la séance du 22 novembre, il ajoutait ceci: «Il faudrait être naïf pour abandonner cette question sans avoir discuté de la taille de la Chambre.»

C'est à ce moment—là que le président, parlant au nom du gouvernement, a fait savoir qu'il vaudrait mieux laisser à quelque Parlement futur le soin de régler le problème de la croissance de la Chambre. Cette observation a semblé préoccuper les députés libéraux qui voyaient une bonne solution dans le plafonnement ou la réduction de l'effectif de la Chambre.

La députée de Mississauga—Ouest, qui participait aussi à nos délibérations, a demandé pourquoi le prochain Parlement devrait examiner le problème et s'il y avait une bonne raison pour que nous ne le fassions pas nous—mêmes.

La réponse à cette question est carrément non. Il n'y a aucune bonne raison qui aurait empêché qu'on inclue dans ce projet de loi des dispositions visant à limiter ou à réduire la taille de la Chambre des communes, si ce n'est le manque de volonté politique de la part du gouvernement qui n'est pas prêt à s'attaquer à une question aussi controversée même s'il se trouvait à accéder aux désirs des Canadiens.

• (1645)

Les remarques de la députée ont été renforcées par son collègue de Vancouver Quadra, qui a dit qu'on devrait commencer dès maintenant à s'attaquer au problème de la taille de la Chambre des communes. Toutes ces remarques figurent dans le compte rendu des délibérations du comité.

Les membres du comité, quel que soit leur parti, étaient d'accord pour dire qu'il fallait limiter et réduire le nombre de députés à la Chambre. Les membres libéraux du comité étaient de cet avis, et les membres réformistes aussi. Ma collègue de Mississauga—Ouest avait absolument raison lorsqu'elle a dit: «Je crois que les Canadiens veulent que nous limitions la taille de la Chambre.» Il semble que les seuls à ne pas être d'accord sont ceux qui tirent les ficelles au sein du gouvernement.

Il est toujours intéressant d'entendre l'opinion d'un ministériel sur une question en particulier et de voir ensuite ce qu'il pense de cette même question après une réunion du caucus ou après que le whip a eu une chance de lui parler. Chaque fois, les ministériels changent mystérieusement d'idée au sujet de ce qui est bon pour les Canadiens.

J'ai remarqué que le député de Bellechasse était surpris que les libéraux aient changé d'idée. Je ne comprends pas cela. Les libéraux changent d'idée depuis que notre pays a vu le jour en 1867. Ils n'ont pas d'opinion ferme sur quoi que ce soit. Ils

penchent d'un côté ou de l'autre, selon ce qui convient le mieux dans les circonstances.

Il est grand temps que la Chambre et le gouvernement basent leurs décisions sur des principes, sur ce qui est bon pour les Canadiens. Le gouvernement devrait consulter la population au lieu de changer d'idée constamment selon les caprices de ceux qui forment le noyau du Parti libéral.

Un net consensus semblait se dégager parmi les libéraux en faveur de la limitation du nombre de députés. Pourquoi cela a-t-il soudainement et étrangement disparu du rapport du comité, du projet de loi du gouvernement et de tous les discours des députés libéraux? Pourquoi, tout à coup, cela a-t-il perdu toute espèce d'importance?

La réponse est claire. Les députés ont été rappelés à l'ordre par les huiles du parti. Les promesses faites dans le livre rouge de donner aux simples députés plus d'autonomie et d'autorité au sein des comités de la Chambre et pendant les affaires courantes sont manifestement mortes. Cela prouve une fois de plus que les promesses faites dans le livre rouge d'instaurer un gouvernement plus ouvert et de rétablir l'intégrité n'étaient que des ruses destinées à gagner l'appui d'une population écoeurée par les politiciens sans scrupules. Sinon, comment les libéraux peuvent-ils expliquer qu'après avoir défendu une position ferme une journée ils aient fait volte—face et voté contre le lendemain?

Ce fut la même chose avec le projet de loi de retour au travail que nous avons étudié la semaine dernière. Beaucoup de députés ministériels s'étaient prononcés en faveur de lois empêchant les grèves coûteuses qui nuisent à l'économie, mais ont voté contre le projet de loi du député de Lethbridge qui visait justement ce but. Moins de 24 heures après ce vote, les mêmes députés ont voté en faveur d'un projet de loi mettant fin à la grève qui paralysait le transport ferroviaire. C'est tout à fait illogique. C'est de la politicaillerie la plus vile.

Nous voyons là une décision imposée à la base par les dirigeants selon le modèle descendant dont tous les Canadiens ont ras le bol. Ce fut la même chose dans le cas de l'Accord de Charlottetown: les dirigeants ont voulu imposer leur volonté aux Canadiens. Les libéraux prouvent qu'ils ont une bien piètre opinion des idées de leurs députés de l'arrière—ban. Ils veulent qu'ils agissent comme des chiens savants qui obéissent toujours à la discipline du parti et votent comme et quand on leur dit de voter.

Nous en avons eu un autre exemple lorsque nous avons discuté de l'écart admissible par rapport au quotient de population d'une province, ce qui est aussi dans le projet de loi C-69. Plusieurs députés ministériels se sont dits favorables à l'idée de délimiter des circonscriptions électorales dont la population serait aussi égale que possible.

La députée de Mississauga—Ouest est même allée jusqu'à voter en faveur d'une suggestion du Parti réformiste visant à réduire à 15 p. 100 l'écart permis par rapport au quotient de population par circonscription. À la séance de notre comité du 20 octobre, elle a avoué qu'elle avait eu de gros ennuis parce qu'elle avait voté comme nous sur cette proposition. Elle a eu de gros ennuis parce qu'elle avait exprimé son opinion personnelle lors d'une séance d'un comité de la Chambre. La députée a avoué